



MAIRIE DE CUVILLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 octobre 2020 à 18h15

Le vendredi 02 octobre 2020, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIOUX Jean-Claude, FAUGERE Annie, SANTUNE Nadine, BURLURAUX Jérémy, GANTIER Brigitte, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie et VERYEPE Jean-Marie.

Etaient absents : Mme LEROUX Corinne avec pouvoir donné à Mme SANTUNE Nadine, Mme BRECQUEVILLE Linda, M. LEVIER Denis et M. GOSSE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme DUMONT Elisabeth

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte rendu de séance du 14 septembre 2020, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour ; Désignation des représentants à l'association des communes de l'Oise traversées par le TGV Nord. Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point.

DÉLIBÉRATION 2020-062 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double *, proposée sur délibération du conseil municipal.

*24 personnes si la population de votre commune est inférieure à 2 000 habitants : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des commissaires proposés à la DGFIP ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'adopter les propositions de la liste annexée à la présente délibération.

Liste des commissaires proposés à la DGFIP

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	HUTELLIER	Bernard	52 route de Flandre
M.	VANDERSTICHELE	Jean-Marie	19 route de Flandre
M.	VERYEPE	Jean-Marie	93 rue d'Orvillers
Mme	LEVIER	Virginie	2 rue de l'Eglise
Mme	BERTIN	Brigitte	27 rue du Moulin
M.	DELABIE	Jeremy	60 rue de la Pêcheurie
M.	COCHU	Gerard	13 Lotissement Herlin
M.	BURLURAUX	Jeremy	76 ruelle Herlin

Mme	THUET	Myriam	17 rue du Moulin
Mme	BRECQUEVILLE	Linda	160 rue Julie Billiard
Mme	GABARA	Veronique	21 route de Flandre
Mme	LEROUX	Corinne	10 route de Flandre
Mme	SANTUNE	Nadine	8 route de Flandre
M.	VERYEPE	Jean-Michel	8 Impasse du cul de sac
M.	MAUPPIN	Jean-Michel	60 route de Flandre
M.	LEVIER	Denis	5 rue de la Pêcheurie
Mme	VANDERSTICHELE	Therese	2 route de Flandre
M.	VECTEN	Arnaud	Ferme de Sechelles
Mme	FRANCOIS	Lydia	72 route de Flandre
Mme	TRUWANT	Karine	7 rue du Moulin
Mme	BOCQUET	Ghislaine	303 rue Julie Billiard
M.	DUMONT	Jean-Louis	37 route de Flandre
M.	MEERSCHMAN	Eric	18 rue de la Pêcheurie
Mme	TANNE	Chantal	112 rue Julie Billiard

DÉLIBÉRATION 2020-063 : Désignation des représentants à l'association des communes de l'Oise traversées par le TGV Nord :

Considérant les statuts de l'Association des Communes de l'Oise traversées par le TGV Nord ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant afin de représenter la commune de Cuvilly au sein de l'association ;

Vu les candidatures de Mme Elisabeth DUMONT et de Mme Nadine SANTUNE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Madame Elisabeth DUMONT, en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Nadine SANTUNE, en qualité de délégué suppléant.

Vente terrain Ruelle Herlin :

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mme CHAMPELOVIER, propriétaire du 19 rue du Matz à Cuvilly, dans laquelle elle sollicite l'accès à son terrain par la Ruelle Herlin pour la construction d'une habitation.

La parcelle concernée appartient à la commune.

M. le Maire précise qu'il ne souhaite pas de servitude et demande si le Conseil Municipal est prêt à vendre une partie du terrain communal au profit de Mme CHAMPELOVIER (terrain situé derrière le city stade et à côté de la réserve incendie).

M. VERYEPE Jean-Marie est contre, avec une nouvelle construction, sa propriété perdrait de la valeur et il ne serait plus « chez lui » avec le vis-à-vis.

M. ODERMATT Franck et Mme DUMONT Elisabeth rappellent que la construction en double-rideau est autorisée dans le PLU.

Les membres du Conseil sont mitigés, un temps de réflexion est nécessaire, l'avis du SDIS est également attendu.

La délibération est reportée, l'ensemble des éléments pour prendre une décision n'étant pas réuni, le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer.

Mme CHAMPELOVIER, après accord de M. le Maire, s'exprime devant le Conseil Municipal :

Elle souligne que sans accès sur la ruelle Herlin, elle pourra malgré tout construire une habitation sur son terrain mais l'accès demandé faciliterait les travaux et l'évacuation des déchets verts.

Elle précise que si la commune accepte de lui vendre une partie de la parcelle demandée, elle prendra à sa charge les frais de bornage et s'engage à clôturer le terrain.

Informations et questions diverses :

- ✓ M. le Maire informe qu'un nid de frelons asiatiques rue de Bernetz a été détruit à plus de 28m de haut.
- ✓ Mme Nadine SANTUNE s'est rapprochée du SEZEO concernant le dossier sur l'enfouissement du réseau télécom sur la RD 1017 : Aucune subvention possible.

✓ Mme Elisabeth DUMONT fait un point sur le bus départemental pour l'emploi : 5 personnes ont participé à la rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 18h40.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 02 octobre 2020 a comporté deux délibérations :

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)	Délibération 2020/062
Désignation des représentants à l'association des communes de l'Oise traversées par le TGV Nord	Délibération 2020/063

ODERMATT Franck	C.R approuvé	LEVIER Denis	Absent
DUMONT Elisabeth	C.R approuvé	LEROUX Corinne	Pouvoir à Nadine SANTUNE
TRIOUX Jean-Claude	C.R approuvé	MORAILLON Jean-Louis	C.R approuvé
BURLURAUX Jeremy	C.R approuvé	SANTUNE Nadine	C.R approuvé
BRECQUEVILLE Linda	Absente	THUET Myriam	C.R approuvé
FAUGERE Annie	C.R approuvé	VANDERSTICHELE Jean- Marie	C.R approuvé
GANTIER Brigitte	C.R approuvé	VERVEPE Jean-Marie	C.R approuvé
GOSSE Stéphane	Absent		